

# 20 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2014-2015, 74 % des élèves du deuxième degré et 86 % des élèves du troisième degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 10 % des élèves du deuxième degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 16 % des élèves du deuxième degré et 14 % des élèves du troisième degré.

Trois types d'attestations sont délivrés aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au deuxième degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au troisième degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une cinquième année de l'enseignement technique de qualification.

## Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2015 (fig. 20.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le troisième degré que dans le deuxième degré et ce, quelque soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le troisième degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au deuxième degré qui est celui de l'orientation.

Des analyses portant sur la dimension genre ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons.

Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves qui obtiennent une attestation A est la plus élevée. Par ailleurs, on note que c'est en troisième année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé. Une part importante des attestations B sont délivrées dans le deuxième degré de la section de transition.

## Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2015 par forme d'enseignement et par année d'études (fig. 20.2)

Une diversité d'attestations B peuvent être délivrées. Afin de mieux appréhender la répartition de ces attestations, un regroupement a été effectué : les attestations B1 sont celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur

l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4.

Pour l'ensemble du deuxième degré (12 126 élèves), les attestations B1 représentent 11 % des attestations B, les attestations B2, 37 %, les attestations B3, 20 % et les attestations B4, 32 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B2 sont celles qui sont le plus délivrées (44 %). En troisième année du général, l'attestation B2 représente 60 % des attestations délivrées, tandis qu'en quatrième année du général, l'attestation la plus délivrée est la B4 (47 %).

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 63 % d'attestations B2, 15 % de type B3 et 21 % de type B4. Aussi bien pour la troisième que pour la quatrième année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2.

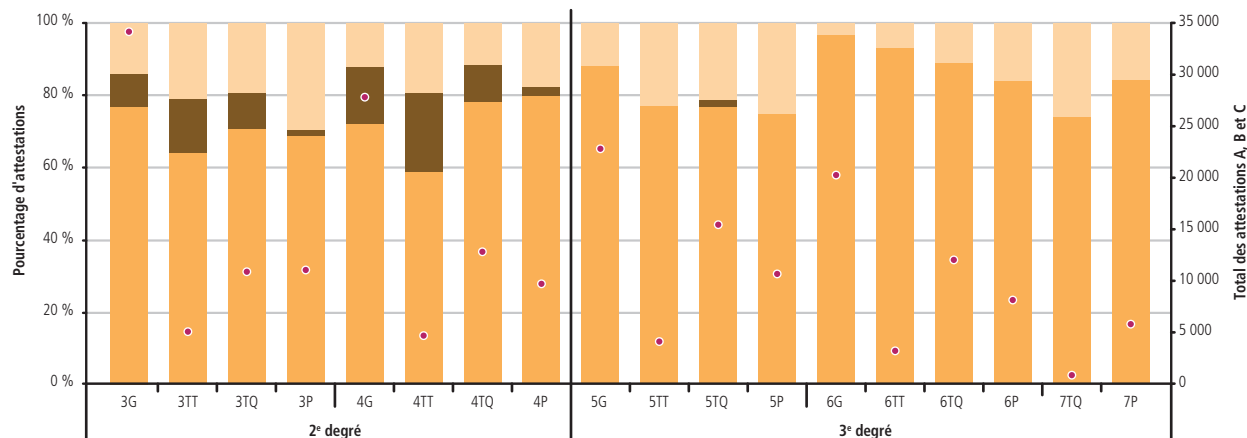
Dans l'enseignement technique de qualification, 71 % des attestations B sont de type B3 et 29 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 77 % obtiennent une attestation B3. En 4TQ, ils sont 66 % à obtenir ce type d'attestations.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont donc de type B4.

## GLOSSAIRE

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

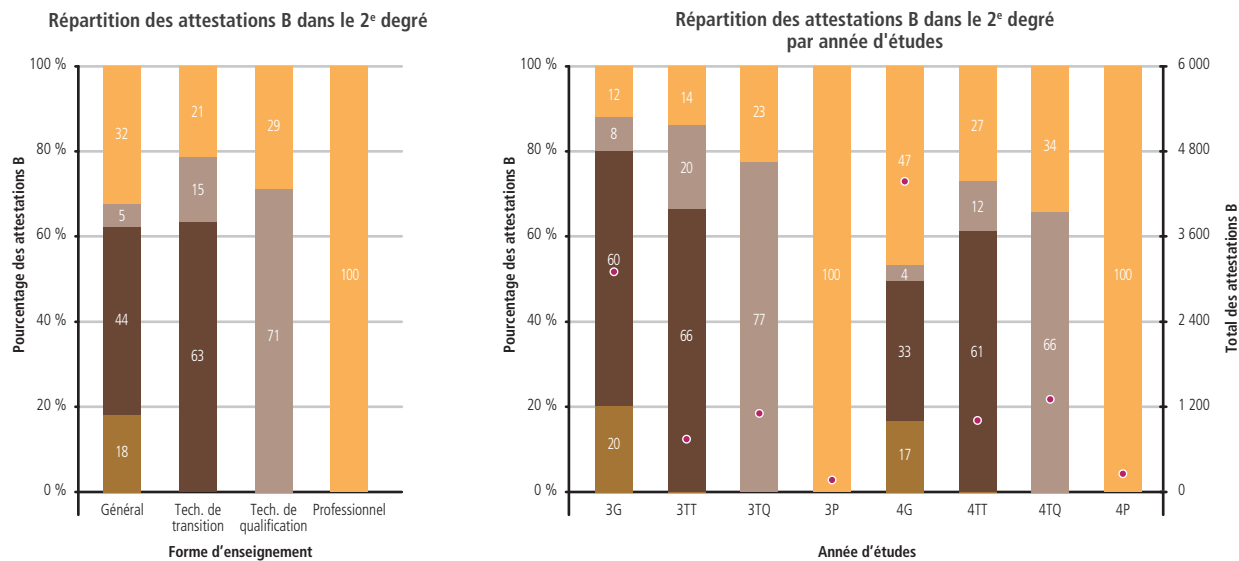
## 20.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2015



En 2015, 77 % des élèves inscrits en troisième année de l'enseignement général obtiennent une attestation A, 9 % une attestation B et 14 % une attestation C ; le total des attestations (A, B et C) étant de 34 167.



## 20.2 Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2015 par forme d'enseignement et par année d'études



En 2015, dans l'enseignement général, 44 % des attestations B sont de type B2. Elles représentent 63 % dans l'enseignement technique de transition. Aussi, 3110 attestations B ont été délivrées aux élèves de troisième année de l'enseignement général : 20 % sont de type B1, 60 % de type B2, 8 % de type B3 et 12 % de type B4.

